



COMPTE RENDU – COMITE DE PILOTAGE -
PROJET DE CITE DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE A MARSEILLE
JEUDI 22 avril 2010

PRESENTS : 10 acteurs

Laurent d'Hauteserre, CRESS PACA, Marc Alphandéry, APEAS / Alliance Provence, Alexandre Fassi, Inter-Made, Christel OLIME (Ethicomundo – Pangea Comptoir des Peuples) –Amélie SCARAFAGIO (MESCLUN) – Françoise de BUTLER (Eco-Sapiens) – Marie-Thérèse Van Cuik (Les Paniers Marseillais), Martine Payeur, Concierge durable, Benoît Hamon, EPICE, Carole Thomas, Hom&Ter.

ORDRE DU JOUR

1. Définition du rôle du CP et des modalités de participation au CP.
2. Validation de la méthodologie générale et des étapes de l'étude
3. Restitution de l'atelier remue-méninge du 20 avril 2010 et discussion
4. Validation des feuilles de route des GT 1 et GT 2.
5. Validation du questionnaire aux acteurs pressentis.

1. Définition du rôle du CP

Le COPIL est l'instance de décision de la phase pré-opérationnelle du projet de CCR portée par REGAIN. A ce titre,

- il prend les décisions d'orientation les plus opportunes pour la réussite du projet,
- il est force de proposition et met ses compétences au service du projet
- il valide les travaux des groupes de travail et décide des suites à donner
- il assure la cohérence des propositions émises par les différents groupes de travail
- il valide le passage d'une phase à une autre
- il joue une fonction de relais avec les différents réseaux de l'ESS

Fonctionnement :

Le COPIL se réunit trois fois pendant l'étude.

Les membres du COPIL s'engagent pendant la durée de la phase pré-opérationnelle (2010)

Participation au COPIL :

Les structures invitées à participer au COPIL :

- ont un intérêt professionnel au développement de la consommation responsable
- ont fait valider par leurs instances politiques leur participation au COPIL
- participation financière de 50 €/ personne à discuter

Clarification et échanges

Quels liens entre le COPIL et le CA de REGAIN ?

Le CA de REGAIN est régulièrement informé des avancées du projet par Myriam Carbonare (administratrice) et Pierre Lévy (coordinateur). Il veille aux orientations générales de l'association, mais pour le contenu du projet, c'est le COPIL qui est décisionnaire.

Le COPIL est-il un comité de suivi – le véritable comité de pilotage étant avec les financeurs - ou un comité de pilotage ?

Le projet de CCR ne répond pas à un appel d'offre d'une collectivité locale. Il est une initiative engagée par REGAIN qui souhaite une démarche réellement ascendante, où les acteurs du commerce équitable ont une place essentielle. A ce titre, le COPIL devra autant que possible jouer un rôle décisionnaire, et les financeurs sont invités à y participer. Ceci dit, il est également normal que REGAIN ait également des réunions en plus petit comité avec les financeurs de l'étude pour échanger sur les avancées du projet.

Les structures et réseaux membres du COPIL s'engagent à mettre leur poids politique pour faire exister la dimension politique de ce comité de pilotage. Lorsque le contenu et les contours de la CCR seront davantage précisés (2^{ème} ou 3^{ème} COPIL), les membres du comité de pilotage rédigeront une 'profession de foi' précisant les contributions valorisables qu'ils peuvent mobiliser pour la réalisation de ce projet. Le contenu de cette profession de foi sera discuté dans le groupe de travail 1 sur la charte.

La participation financière au COPIL est-elle obligatoire ?

Après discussion, il a été décidé de lever cette condition, que toutes les structures ne peuvent pas remplir, pour diverses raisons. En revanche, elles s'engagent à proposer des contributions pour faciliter la réussite du projet (voir profession de foi).

2. Validation de la méthodologie générale et des étapes de l'étude

UNE ETUDE EN 3 PHASES

Phase 1 : Etude préalable - concertation et construction du projet. Préfiguration du montage juridique et financier et pré-identification du foncier (mars à novembre 2010)

Phase 2 : Etude de la faisabilité économique et technique du projet – Montage juridique et financier devant aboutir à l'acquisition du foncier (2011)

Phase 3: Etudes de conception devant mener à la réalisation physique et à l'installation de la Cité de la Consommation Responsable (2012/2013)

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE PREALABLE

1) Accompagner un processus de concertation entre les acteurs de la consommation responsable à Marseille permettant de penser un projet commun

2) Accompagner la formalisation d'un projet partagé visant à créer un lieu de consommation responsable sur Marseille

3) Proposer un cadre de dimensionnement général du projet

4) Créer les conditions d'un portage opérationnel et politique d'une 'Cité de la Consommation Responsable à Marseille', notamment par la préfiguration d'un montage juridique et financier et la pré-identification d'un lieu.

LES 4 GROUPES DE TRAVAIL

- GT 1 : Charte de la 'Cité de la consommation responsable'
- GT 2 : Définition des services et activités qui seront présents dans la Cité de la Consommation Responsable
- GT 3 : Recherche du foncier
- GT 4 : Préfiguration du montage juridique et financier

LE CALENDRIER DE LA PHASE 1

Date	Nature de la réunion
26-mars 14h – 16h Cité des Métiers	Réunion de lancement
20-avr 14h - 16h Cité des Associations	La Cité des Possibles...
22-avr 14h - 16h Cité des Associations	1er comité de pilotage
03-mai 14h - 17h Cité des Associations	1ère réunion GT1 (charte de la CCR)
17-mai 14h - 17h Cité des Associations	1ère réunion GT2 (définition de l'offre de services de la CCR)
01-juin 14h - 17h Cité des Associations	2ème réunion GT1 (charte de la CCR)
15-juin 14h - 17h Cité des Associations	2ème réunion GT2 (définition de l'offre de services de la CCR)
29-juin 14h - 16h Cité des Métiers	2ème comité de pilotage
07-juil 14h - 16h	1ère réunion du GT3 (foncier)
19-juil 14h - 16h	1ère réunion du GT4 (élaboration de scénarios pour le portage opérationnel de la CCR)
16-sept 14h - 16h Cité des Associations	2ème réunion du GT3 (foncier)
30-sept 14h - 16h Cité des Associations	2ème réunion du GT4 (élaboration de scénarios pour le portage opérationnel de la CCR)
15-oct 14h - 16h Cité des Métiers	3ème comité de pilotage
02-nov 14h - 16h Cité des Métiers	restitution finale de l'étude

Échanges :

Qui fait le lien entre les différents groupes de travail ?

La coordination générale est assurée par le COPIL, qui veille à la cohérence globale du projet.

REGAIN sera présent à tous les moments de concertation et permettra de faire circuler l'information entre les groupes pour assurer une compréhension homogène du projet. Les membres du COPIL s'engagent à participer à au moins un groupe de travail.

Faire une charte est facile, mais n'est-ce pas un peu tôt par rapport à la maturité du projet ?

Il est essentiel de déterminer rapidement les contours et les valeurs du projet, et notamment de se donner une définition claire et partagée de ce qu'on entend par consommation responsable. Le travail sur la charte doit donc démarrer rapidement. Cependant, il est certain que cette charte 'initiale' ne peut pas être un produit fini à ce stade et va évoluer. On est dans un processus et les engagements des acteurs les uns vis-à-vis des autres vont bouger. Cette dimension 'processus' sera prise en compte par le GT1, ainsi qu'une réflexion sur les moyens de faire respecter la charte. Ce travail sur la charte devra être poursuivi en 2011.

3. Restitution de l'atelier remue-méninge du 20 avril 2010, présentation des feuilles de route des GT1 et GT2 et discussion

A partir de la restitution de l'atelier remue-méninge (voir CR) et de la présentation des feuilles de routes (en annexe), les éléments suivants ont été discutés :

Quelle est réellement la vocation de la CCR ? On entend parler d'espace commercial, de bureaux, de lieu d'échange et de sensibilisation... le risque est de perdre de vue la finalité réelle.

La dimension sensibilisation est essentielle car elle constitue une caractéristique essentielle des acteurs de la consommation responsable (et notamment du commerce équitable). Ce sont des acteurs qui vendent ET qui sensibilisent, informent... Mais l'entrée principale est le développement économique des structures qui portent ces démarches.

La dimension commerciale est réaffirmée et prime (mais n'exclut pas) l'existence de bureaux.

Pour éviter de refaire une galerie marchande classique, dont l'un des risques est de reproduire des relations de concurrence entre acteurs, le COPIL insiste sur la nécessité de travailler sur les coopérations économiques possibles à développer entre les acteurs qui rejoindront la CCR. Ce qui est en jeu, c'est l'invention d'un nouveau modèle économique, d'une nouvelle dynamique de coopération entre acteurs.

Ce travail, déjà engagé au sein de quelques filières (PCES, tourisme solidaire, éco-construction...) devra être animé afin de construire une convergence avec le projet de CCR.

La finalité retenue de la CCR est donc la suivante :

« Favoriser le développement économique des acteurs de la consommation responsable en stimulant la coopération entre acteurs ».

Il est proposé que cette finalité soit rappelée au début de chaque atelier. Par ailleurs, le travail sur la charte partira de ce point de départ.

Comment réussir l'ancrage territorial ?

Il faut réussir à être sur un lieu de croisement, travailler sur la dynamique attraction / redistribution sur les territoires, et travailler le lien au territoire où sera implantée la CCR.

Penser à l'accessibilité pour les producteurs, notamment les agriculteurs qui passent par la vallée de l'Huveaune. Une piste d'installation vers La Capelette ?

Comment intégrer les consommateurs dans le modèle économique de la CCR ?

Dans la réflexion sur le modèle économique, il faudrait également réfléchir à la meilleure façon de donner une place aux consommateurs dans la CCR. On peut proposer d'introduire des monnaies complémentaires, des échanges de services... A réfléchir dans le cadre du GT1 (introduction dans la charte) et du GT2 (quels services et activités de la CCR).

Le projet d'Hom et Ter est présenté.

H&T souhaite développer un concept proche de celui de la CCR, qui comprendrait espace de vente et d'information / sensibilisation autour de la consommation responsable. Dans un second projet (Agandia), H&T réfléchit également à l'accessibilité à une consommation responsable pour les populations les plus démunies, autour du développement d'une filière épicerie sèche distribuée sous forme de vrac.

La convergence entre les deux projets n'est pas à exclure.

Les feuilles de route des GT1 et GT2 seront amendées pour tenir compte de ces remarques.

Le document de projet déposé à la région sera envoyé à l'ensemble du COPIL.

Le CR du COPIL sera envoyé à l'ensemble des acteurs ayant montré un intérêt pour la démarche.

CR réalisé par Pierre Lévy et Myriam Carbonare, REGAIN

Le 23/04/2010